

## Axe 1 : informer et sensibiliser les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne

### Action 1.3 bis : Informer les collectivités territoriales, services techniques, élus du Département

#### Contexte

Sur le département du Rhône, un important besoin de formation des maires, des travailleurs sociaux est relevé par de nombreux acteurs (ARS, CD, CAF, DDT, EPCI, Communes...).

#### Objectifs de l'action

- Constituer le volet LHI du PDALHPD 2022-2026 du Rhône en matière de communication
- Animer le réseau des référents habitat des EPCI du département
- Répondre aux demandes d'informations et d'interventions des collectivités concernant les compétences des différents acteurs en matière de LHI

#### Pilotage

Département, ARS et DDT

#### Partenaires associés

DDETS, ADIL, CAF, EPCI, opérateurs des dispositifs de LHI...

#### Modalités de mise en œuvre

- Animer le réseau des référents habitat des EPCI du département :
  - Organiser des réunions semestrielles
    - Recenser et répondre aux besoins des territoires
    - Assurer une veille réglementaire
    - Informer sur les actualités en matière de LHI (outils, plateforme....)
- Répondre aux demandes d'informations et d'interventions des collectivités concernant les compétences des différents acteurs en matière de LHI et proposer si nécessaire des interventions de sensibilisation :
  - Présentation de la LHI lors d'instances territoriales
  - Mise à jour et Diffusion du « qui fait quoi »
  - Diffusion de la fiche synthétique LHI

#### Indicateurs de suivi

- Articulation avec les actions 1.2 et 5.2 du PDALHPD 2022-2026 du Rhône
- Nombre de réunions « référents habitat EPCI »
- Nombre d'interventions LHI sur les territoires
- Mise à jour du « qui fait quoi »